Groupement d'**A**ction **S**anitaire **A**picole de l'Ain

GASA
Maison de la Culture et de la Citoyenneté
4 Allée des Brotteaux CS 70270
01006 BOURG EN BRESSE CEDEX

REGISTRE D'ELEVAGE APICOLE

Du ……/……/…… Au ……/……/……

Registre à conserver 5 ans. La tenue du registre d'élevage est obligatoire en cas de commercialisation des produits de la ruche ou en cas d'adhésion à un Programme Sanitaire d'Elevage.
Joindre à ce document : les récépissés de déclaration de rucher, les ordonnances vétérinaires, les factures d'achat de médicaments, les analyses sanitaires, les comptes-rendus de visite vétérinaire ou agent sanitaire

PROPRIETAIRE DU RUCHER

(Nom, prénom, adresse) ……

……

NAPI : …… Siret (si commercialisation) : ……..

RUCHER

Adresse : ……

Nombre de ruches : …….. Nombre d'essaims, nuclei : ……..… Transhumant : OUI / NON

ENCADREMENT SANITAIRE

Programme Sanitaire d'Elevage : GASA : Jean François REBOURS 06.25.53.76.71, Pierre GUY 06.81.81.61.43, gasa.contact@lesapiculteursdelain.fr

Vétérinaire conseil : Docteur Florian PIZETTE 06.18.07.36.62 f.pizette@hotmail.fr

Technicien Sanitaire Apicole : ……

……

OMAA (Observatoire des Mortalité et des Affaiblissement des Abeilles) : déclaration pertes : 04 13 33 08 08

Noter ci-dessous les opérations intervenues dans le rucher : modification du cheptel (perte de colonies, essaims achetés ou récupérés, nuclei constitués), déplacements des colonies (nombre de ruches transhumées, lieu), actions sanitaires (maladies, traitements), production (pose et enlèvement des hausses), nourrissement (nature)

Date	Observations

Date	Observations